



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département 11

Arrondissement de Narbonne

COMMUNE DE ROQUEFORT DES CORBIERES

Liberté

Égalité

Fraternité

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 011-211103221-20260605-2026_51-DE

Berger
Leveau



Délibération n° 2026-51 Séance du 05 juin 2026

OBJET : Approbation de la liste des bénévoles DANGEL pour la saison 2026

Date de convocation : le 29 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : le 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à onze heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Christine THÉRON-CHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

BETRIU Jacques, CANDAU Morgan, COMBES David, FERRÈRES Christian, FOURNIER Jean-Pierre, GILLIOT Sophie, GUIPET Christian, MAS Marjorie, NÉDELLEC Gwenaëlle, NORVEZ Marie-Christine, OTH Céline, THÉRON-CHET Marie-Christine, VIAN Yves, VIÉ Pierre, WALSH Hélène.

Nombre de conseillers présents : **14**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : **0**

Absent non excusé : **0**

Procuration : **01**

M. CANDAU Morgan donne procuration à Mme OTH Céline.

Secrétaire de séance : Mme GILLIOT Sophie

Exposé du rapport :

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la liste des bénévoles assurant les patrouilles feux et forêts doit être actualisée annuellement de façon à pouvoir assurer l'ensemble des bénévoles.

Mr Villagordo est en charge du suivi des registres du véhicule et du contrôle des permis de conduire en cours de validité des bénévoles amenés à conduire le Dangel.

Madame Le Maire transmet en pièce annexée la nouvelle liste des bénévoles pour l'année 2026 afin qu'elle soit communiquée à l'assureur de la commune ainsi qu'à l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS sous réserve de la production, par les intéressés, d'un permis de conduire valide.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que les bénévoles de la liste proposée sont habilités à conduire le véhicule mis à disposition par la commune,

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- D'approuver la nouvelle liste des bénévoles annexée pour l'année 2026.

Entendu le rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

15 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

DÉCIDE

D'APPROUVER la liste des bénévoles pour l'année 2026,

D'AUTORISER la conduite du Dangel par les bénévoles de la liste annexée,

DE DIRE que la présente délibération sera envoyée à l'organisme assureur et l'A.D.C.C.F.F.

Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférant.

Fait et délibéré en séance

Le 05 juin 2026,

Affichée le : 15 Juin 2026

Publiée le : 15 Juin 2026

Transmise au Représentant de l'État le : 15 Juin 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Secrétaire de séance

Sophie GILLIOT



Le Maire

Marie-Christine THÉRON-CHET

